

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBAINISME
ET DE L'HABITAT

SECRET, N° 83/1091 du 16/12/1983
/MTPCOH/RNTP

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

portant titularisation et nomination
des fonctionnaires stagiaires des
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Travaux Publics)
au titre de l'année 1982.

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

---:---:---

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15/62 du 3/02/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 60/90 du 03.05.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret 62-130/MF du 9/05/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/02/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
- Vu le décret 63/84/FP du 26/03/63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
- Vu le décret 65/120/FP-BE du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 79/154 du 04/04/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret n° 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement;
- Vu les Procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire du 23 Avril 1983;

AG/RNTP..

DFP..

DGB..

DCF..

ARTICLE 1er.- Les Ingénieurs stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent, sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade indice 830 ACC = néant comme suit.

- NDOMBI Martin p/c du 29/10/82, DCUH Brazzaville
- MAKAYA Jean-Félix p/c du 27/01/82, RNTP Brazzaville
- LEKO Jean-Louis p/c du 16/11/82 RNTP Brazzaville
- MBOUSSI Pierre-Hermel p/c du 23/11/82 RNTP Brazzaville
- LETOU Jules-Rodrigue p/c du 5/12/82 RNTP Pointe-Noire
- MBEMBA Jacques p/c du 29/10/82, RNTP Brazzaville
- BOUSSA-ELLENGA p/c du 29/10/82 DCUH Brazzaville
- LENGOU Basile p/c du 08/09/82, SONACO Brazzaville
- DOUKAGA-KWANDA Ferdinand p/c du 11/08/82, RNTP Brazzaville
- BADIKILA-SOUKA André p/c du 29/12/82, RNTP Sibiti
- MORANGA Simon p/c du 08/01/82, MTAC Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Travaux Publics
de la Construction, de l'Urbanisme
et de l'Habitat,

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

BRAZZAVILLE, le 16 Décembre 1983

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1	- MTPCUH.....	2
- SGCM/BC.....	3	- DFP	2
- DGB.....	2	- DCF	2
- DG/RNTP	40	- DCUH	2
- MTAC	2	- SONACO	2
- Dossiers	33	- Intéressés.....	11